

LETTRE MUNICIPALE

EDITORIAL



Je vais commencer par les bonnes nouvelles que j'aurais voulues plus nombreuses pour compenser, la suite de cet éditorial, dont la teneur est très pessimiste, ce qui n'est pourtant pas dans mes habitudes.

Nous avons enfin mis en place notre site internet, je vous invite à aller nombreux le visiter, et nous faire part de vos suggestions, pour l'améliorer.

Le financement de ce site s'est fait, avec les recettes de la taxe de séjour mise en place depuis janvier 2013.

Le projet d'aménagement de la traversée du centre village commence à prendre forme, beaucoup d'entre vous nous ont alertés sur les vitesses excessives, mais même si nous faisons des travaux qui devraient permettre de passer la traversée du centre village en zone 30, il est de votre responsabilité de respecter les réglementations.

Nos deux stations d'épuration ont été réhabilitées, les travaux se sont finis dans les temps, et sans surprises financières, ce qui devient exceptionnel.

Maintenant nous allons aborder les sujets qui fâchent. Nous avons subi comme la plupart des communes une baisse des dotations de l'état, ce qui nous a conduit lors du vote du budget à une augmentation des taux des impôts communaux, + 0,30% taxe d'habitation, et taxe foncière (propriétés bâties), + 0,90 de taxe sur le non bâti. Les taux étaient inchangés depuis 2011.

Depuis déjà trois ans nous avons anticipé en baissant notre budget fonctionnement, ce qui a été de nouveau le cas en 2015, mais il arrive un moment où cela n'est plus possible au vu des contraintes qui sont les nôtres, d'autant plus que ces baisses des dotations vont se poursuivre.

Si l'état s'était appliqué les mêmes contraintes qu'aux collectivités territoriales qui ont obligation d'équilibrer leurs budgets, nous ne serions pas arrivés à cette situation.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) va bouleverser le fonctionnement de nos territoires. Elle est dans la dernière ligne droite, avant son application:

- Elle prévoit l'augmentation de transfert de compétences obligatoires aux intercommunalités, l'eau et l'assainissement par exemple.
- La fixation de la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants, ce qui dans nos départements ruraux est une aberration, et qui nous oblige à des réunions incessantes pour étudier les futurs regroupements, avant qu'ils nous soient imposées par l'état, alors qu'au 1^{er} janvier 2014 le périmètre de notre communauté de commune s'est déjà élargi avec l'arrivée de la commune de Peipin.
- La possibilité pour une intercommunalité de décider à la majorité qualifiée l'unification des impôts communaux.
- La suppression de la minorité de blocage du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité.

Voici quelques exemples de ce que prévoit cette loi, je vous en informerai plus complètement, après le vote définitif de celle-ci dans un bulletin plus complet.

Comme vous pouvez le constater, les évolutions des différents textes de loi, nous créent des contraintes de plus en plus importantes, tout en réduisant, nos libertés de choix, et par conséquent les vôtres.

Entre les restrictions budgétaires, et les transformations qui nous attendent, nous devons faire des choix importants. La disparition de l'échelon communal, est programmée. Les Maires Ruraux se battent depuis longtemps pour faire vivre 80% de notre Pays, ce n'est pas le combat de quelques Gaulois irréductibles, comme ont voulu le faire croire certains, mais celui du maintien de la démocratie et de la proximité.

Malgré le pessimisme ambiant, je tiens à vous souhaiter de bonnes vacances, une bonne rentrée, profitez tous au mieux de cette pause estivale.

Chantal Chaix, Maire de Salignac

Le site de la commune de Salignac est en ligne



L'ère du numérique arrive à Salignac avec la mise en place d'un site internet qui regroupe une multitude d'informations pratiques.

En effet, sur : <http://salignac04.fr/> , vous retrouverez toute l'actualité de la vie à Salignac, les comptes rendus de conseils municipaux, la liste des documents à fournir pour certaines démarches(...). Ce site ne demande qu'à évoluer et c'est aussi avec votre collaboration que nous pourrons le faire vivre.

Aussi, vous avez la possibilité d'envoyer des messages qui peuvent contenir des questions et remarques auxquels la mairie se fera un plaisir de répondre.

De plus, il est maintenant possible de recevoir le bulletin d'information par courriel. Pour cela il vous suffit d'en faire la demande sur le site ou à : salignachp@wanadoo.fr.

Fête du 11 juillet 2015

Monsieur Christian Trabuc a laissé sa place à la tête de la commission des fêtes et cérémonies à Madame Isabelle Morineaud. Nous avons hésité à reconduire, le repas autour du 14 juillet qui avait été mis en place pour relancer un comité des fêtes, visiblement nous ne sommes pas arrivés à trouver des candidats.



Grand succès de la fête de Salignac le 11 juillet. Les gérants du Rest'o2vins Elodie et Thomas nous ont proposé de nous associer pour l'organisation de cette manifestation. Ils avaient organisé des jeux de boules l'après-midi et un repas le soir, qui a rassemblé plus de 100 convives. L'animation musicale avec DJ Charlie Stora et l'apéritif ont été offerts par la municipalité.

Les nombreux participants ont pleinement apprécié cette manifestation, la soirée fut très réussie et s'est prolongée jusqu'à tôt le matin.



Travaux

- **Réhabilitation des deux stations d'épuration :**

Suite au diagnostic réalisé par le S.A.T.E.S.E. (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) la commune a procédé à la mise aux normes des deux stations d'épuration : celle du Village et celle de Sens. Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises SOPEI – CES – PARRAUD.

Malgré quelques intempéries, le chantier s'est terminé dans de bonnes conditions.

- **Projet :**

Le projet d'aménagement de la place du village et la sécurisation de la traversée du village est lancé.

L'entreprise Skala – Atelier Cadart – Avignon a été retenue pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. La prochaine étape sera une réunion publique afin de vous informer.

Nos amis les chiens

Nous constatons que de plus en plus d'administrés se plaignent auprès de la mairie des nuisances occasionnées par les aboiements des chiens (de jour comme de nuit).

Dans le cas de courriers sans signature, il nous est impossible de localiser et d'identifier le demandeur et les problèmes qu'il rencontre. Notre rôle est d'être à votre écoute mais nous n'avons pas les moyens d'intervenir partout et à tous les instants surtout si les informations sont anonymes.

Nous vous demandons une fois de plus un peu de civilité, chacun peut contribuer à l'amélioration de la vie de notre commune dans le respect des autres.



Règlement des collectes des encombrants

Depuis le début de l'année, le SMIRTOM a mis en place la collecte des encombrants à la place des communes.

Conditions de présentation et d'enlèvement : Les encombrants déclarés en mairie devront être déposés la veille au soir du jour de la collecte au plus près de l'entrée, le véhicule doit pouvoir accéder à la propriété.

Types d'encombrants collectés : Mobilier et électroménager **UNIQUEMENT**.

Fréquence de la collecte : 1 fois par mois le 3^{ème} jeudi, prochaine collecte le 20 août.

Réservation et demande auprès de la mairie : 04 92 61 31 28



Scolarité et périscolaire

Nous vous rappelons que depuis 2006, les compétences école ainsi que périscolaire, garderie et cantine sont transférées à la Communauté de Commune Lure Vançon Durance (C.C.L.V.D.).

Les parents des enfants scolarisés sur la communauté de commune recevront prochainement un courrier de celle-ci afin de les informer des nouvelles dispositions pour la rentrée scolaire de septembre au sujet des TAP de la garderie et de la cantine.



Foyer rural

Après des vacances bien méritées, les activités du foyer rural reprendront en septembre.

La présidente est Madame Mireille Roussel, pour plus d'informations, vous pouvez la contacter avec son équipe au 06 38 95 86 21 ou au 04 92 31 95 31.



Email : frds04290@orange.fr

Si vous n'arrivez pas à les joindre, prière de laisser un message avec vos coordonnées, vous serez recontacté au plus vite.

SIVU

Monsieur Alain Declety ayant démissionné, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique S.I.V.U. a procédé à l'élection d'un nouveau président et a accueilli un nouveau représentant Madame Florence Cheilan. **Monsieur Christian Trabuc, a été élu président** à l'unanimité, et **Madame Florence Cheilan vice-présidente** élue à l'unanimité. Les autres membres sont :

Pour Entrepierres :

- Monsieur Dominique Carnel (maire),
- Monsieur Thierry Brunet,
- Monsieur Philippe Reynier.

Et pour Salignac :

- Madame Chantal Chaix (maire),
- Madame Isabelle Morineaud,
- Monsieur Gilbert Lombard.

